



**ÉCOLE :
LES MODÈLES
ÉTRANGERS QU'ON
POURRAIT COPIER**

Pages 16-17

**ROMANS
DE LA
RENTRÉE
NOTRE
SÉLECTION**

Pages 34 à 37



**DESCHAMPS
DUGARRY**

**L'histoire
d'un clash**

Page 25

Le Journal du Dimanche

18

LE JOURNAL DU DIMANCHE

DIMANCHE 2 SEPTEMBRE 2018

Actualité Société



Brigitte Bardot et Johnny Hallyday jouant de la guitare sur une plage du golfe de Saint-Tropez (Var) en août 1967.
JEAN-PIERRE BONNOTTE/GAMMA-RAPHO

NOSTALGIE Une poignée d'exploitants historiques installés à Pampelonne face au golfe vont devoir plier paillote

À Saint-Tropez, clap de fin sur les plages

Yachts qui jettent l'ancre, familles qui débarquent, bouchons de magnums de champagne qui sautent : ce mercredi, la fin du mois d'août approche, et les restaurants de la plage de Saint-Tropez désempassent à peine. Mais derrière une routine bien rodée, le sable de Pampelonne se teinte d'une coloration inédite – entre soulagement, émulation et ambiance de fin de règne. Car la saison a été rude. Dans cinq semaines, il faudra rompre avec des décennies à la frontière de la légalité. Après trente-deux ans de zigzags, la loi littoral a fini par se frayer un chemin jusque-là.

Le 17 octobre, tracteurs et pelleteuses vont raser les établissements hors normes. Sus à toute construction en dur sur le domaine public maritime – tout devra désormais y être entièrement démontable. Si les plagistes et les habitants du golfe ont pendant des années lutté bec et ongles contre cette mesure, la guerre des plages a cette fois trouvé un catalyseur plus puissant. « Un concours ! » C'est le terme sur lequel tous s'accordent pour désigner l'appel d'offres lancé pour 23 concessions de plage.

Difficile de prendre à la légère la compétition quand les châteaux de sable en question présentent à eux tous 40 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel. Ou lorsqu'ils attirent chaque été la fine fleur de la célébrité, de la richesse et de l'influence. Encore moins quand ils abritent une légende extrêmement vivace à base de vie de bohème, de retour à l'état sauvage, de seins nus et de mixité sociale. Les ombres de Brigitte Bardot et de Roger Vadim, débarqués là en 1955 pour inaugurer l'une des

premières paillotes, planent encore. Jusque dans le cahier des charges de l'appel d'offres, où l'intégration du projet « dans l'esprit de la plage de Pampelonne » est mentionnée dès le premier critère. Tous les candidats s'en réclament. Fin 2017, ils étaient 62 à déposer une ou deux offres, détaillant leur vision pour les douze années à venir. Une rupture majeure pour des concessionnaires dont les contrats étaient jusqu'à présent renouvelés d'une année sur l'autre.

Sur le sable abandonné, milliardaires et hôteliers

Mais l'expérience n'est cette fois pas entrée en ligne de compte. Plusieurs exploitants ont vu leur projet rejeté par la mairie de Ramatuelle, dont dépend le célèbre cordon de sable. Parmi eux, des « historiques » : les Moreu, de la plage familiale des Jumeaux. La Réserve Ramatuelle, un complexe hôtelier de luxe appartenant au milliardaire Bernard Arnault, a rafilé « leur » lot. Un immense géchlis, regrette-t-on en chœur à Saint-Tropez. « Pampelonne avait réussi à éviter la standardisation du luxe qui a touché la presqu'île, souligne Sandrine Bardy, ancienne collaboratrice du patron, Jean-Claude Moreu. Durant soixante ans, elle avait conservé sa diversité ».

C'est un mythe qui meurt sous leurs yeux. « La plage était faite d'établissements très variés en taille, en aspect, en prestations, en prix, en fréquentation », raconte Gérard Alexandre, président de l'association Les Amis de Ramatuelle. D'où le fantasme d'un lieu où chacun pourrait, en marchant sur le sable, croiser Leonardo DiCaprio, Bill Gates ou Caroline de Monaco. « L'arrivée

des cinq plages gérées par les palaces conduira inéluctablement à favoriser une clientèle fortunée de passage. La commune est déjà un désert d'hiver. Maintenant, en plus, la plage sera morte », poursuit le militant associatif, persuadé que le critère de rentabilité financière – pourtant affiché en dernière position sur

l'appel d'offres – a fini par peser lourd. Car la redevance perçue par la commune sera proportionnelle au chiffre d'affaires de chaque établissement, et certains la soupçonnent d'avoir sacrifié des offres économiquement moins ambitieuses pour redresser ses finances en berne. « Certains concurrents ont même présenté des chiffres d'affaires extrêmement optimistes, pour ne pas dire totalement irréalistes », dénonce M^e Vincent Brenot, du cabinet August Debouzy, qui défend la société gérant l'opulente plage Bagatelle.

Montée en gamme et soupçons de favoritisme

Le 23 août, onze perdants et leurs griefs ont défilé devant le tribunal administratif de Toulon. Dix ont été recalés. Parmi eux, les exploitants des Jumeaux, dont la colère s'en est trouvée attisée. « La mairie a mené une défense délibérément ciblée contre nous en ressortant des différends personnels que l'on a eus avec un contrôleur fiscal, s'insurge Sébastien Moreu, le frère du patron. Ce sont des méthodes de voyou indignes d'une administration. » Selon les plaignants, qui ont saisi le Conseil d'État dans l'espoir de voir suspendre la démolition de leur paillote, la procédure n'aurait pas permis d'aborder les irrégularités qui entachaient le dossier. Accoudé à une table du restaurant familial, on laisse planer l'hypothèse d'une démarche au pénal. « Derrière les questions juridiques, il y a des questions politiques et morales qui se posent, suggère Sébastien Moreu. Ce sera peut-être trop tard pour le restaurant, mais on trouvera quelque chose. »

Procédure déloyale, favoritisme, incompétence : dans la bouche des déboutés, les mots se bousculent pour décrire l'attitude de la mairie de Ramatuelle. On évoque des montages de connivence pour contrecarrer la limitation à deux offres par candidat. « Des groupes familiaux ont artificiellement utilisé différentes sociétés pour se voir attribuer plusieurs lots », expose l'avocat Vincent Brenot. Perché dans les hauteurs de la presqu'île, à 3 kilomètres à vol d'oiseau de Pampelonne, la paisible commune de 2.200 habitants en hiver – dix fois plus l'été – semble pourtant préservée de l'agitation qui s'est emparée de la plage. « L'exercice du concours a permis de faire monter la qualité de l'offre », se félicite le maire, Roland Bruno. Un impératif, selon lui, face à certains établissements se reposant sur leurs acquis. « Ce n'était pas un exercice d'album souvenir, on se projette sur les douze ans à venir », revendique-t-il. Le maire ne cherche pas à nier l'intérêt de la commune pour la redevance versée par les plagistes. « Le reproche tiendrait si les plus gros chiffres d'affaires avaient systématiquement été privilégiés, ce qui n'est pas le cas. »

La municipalité a fermement affiché son attachement à la mixité du lieu. « À moins que le hasard fasse formidablement bien les choses, elle a donc anticipé une forme de répartition, développe M^e Vincent Brenot. Elle savait lot par lot si elle y souhaitait un établissement de luxe, une plage familiale... Or nous nous sommes retrouvés en concurrence avec des offres qui n'avaient rien à voir avec la nôtre. Cela revient à composer des pommes et des poires. »

Toutes ces querelles feraient presque oublier les nombreuses idées qui, dans le cadre du concours, ont germé cette année dans la tête des plagistes. Architecture écoresponsable, circuits courts, responsabilité sociale de l'entreprise : la guerre des plages, c'est avant tout une course au mieux-disant écologique et esthétique, selon Matthieu Tarot, conseiller privilégié d'un des lauréats, Michel Di Benedetto, des Palmiers, un de ceux qui ont vu leur concession renouvelée. « On a réuni autour de nous une dream team : Philippe Madec, la référence mondiale de l'architecture écoresponsable, Moulinot, spécialiste du traitement durable des déchets de la restauration, le chef François Pasteau... Ça va être sublime », s'enthousiasme Matthieu Tarot. Il salue pour sa part les qualités de « coach » déployées par la commune. « Ils ont mis en avant la part de rêve pour tirer le meilleur des candidats, s'emballent-ils. Leur attitude a été exemplaire. Même les perdants devaient leur dire merci ». Producteur de cinéma le reste du temps, il raconte avoir conçu le projet « comme un film. Construire le scénario, réunir l'équipe... Rendez-vous à la réouverture des plages en juin : le film sort en salles », s'amuse-t-il. Quant au feuilleton judiciaire, Pampelonne n'en a pas encore annoncé le dernier épisode. ■

ZOË LASTENET

17

OCTOBRE

Ce jour-là, les pelleteuses vont raser les restaurants hors normes

Concours

C'est le nom donné à l'appel d'offres lancé par la mairie de Ramatuelle pour renouveler les concessions sur le sable

40

MILLIONS

Chiffre d'affaires annuel de l'ensemble des établissements